

CONCOURS PHOTO
ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS ET DE LEURS ABORDS 2014

BULLETIN DE PARTICIPATION ET D'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email :

Tél. : Signature :

Date :

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition à la prospection commerciale selon les modalités énoncées à l'article 11 du règlement.

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE DES BIENS OU DES PERSONNES

Document à photocopier et à faire remplir et signer par toute personne figurant sur une prise de vue ou par tout détenteur de droits sur des éléments y figurant.

Je soussigné(e),

Informé(e) de ce que la prise de vue :

- à laquelle je participe (1),
- sur laquelle figure
dont je suis détenteur du droit d'exploiter l'image(1), est destinée à être présentée à un concours photographique gratuit organisé par la CAPEB Gard, dont le but est d'imager l'amélioration de l'accessibilité et du confort d'usage des bâtiments et de leurs abords,

Informé(e) de ce que cette prise de vue pourra faire l'objet, toujours à titre gratuit :

- de reproduction sur tout support imprimé, ou support magnétique informatique (clé USB, CD, DVD, télédiffusion par satellite, etc.) ou sur forme numérisée, et tous sites (Internet, réseaux extranet, etc.),
- de présentation ou d'exposition à l'occasion de toute manifestation, publication ou communication,
- en France et hors de France ;

autorise à titre gratuit :

- La CAPEB Gard à exploiter, reproduire et à utiliser, en tout ou partie, mon image telle que résultant de la prise de vue précitée sur support imprimé, magnétique, informatique ou sous forme numérisée, à la diffuser par tous moyens de télédiffusion et de télécommunication, et notamment Internet, intranet pendant une durée de dix ans (1).
- la CAPEB Gard à exploiter, reproduire et à utiliser, en tout ou partie, l'image de mon immeuble résultant de la prise de vue précitée sur support imprimé, magnétique, informatique ou sous forme numérisée, à la diffuser par tous moyens de télédiffusion et de télécommunication, et notamment Internet, intranet, pendant une durée de dix ans (1).

Fait à

Le

Signature :

(1) Préciser et rayer les mentions inutiles.